



CHALONNES
SUR-LOIRE

**SERVICE DES DROITS DE PLACE
EMPLACEMENT VACANT
ATTRIBUTION DE PLACE**

MARCHE DES HALLES

(Commerces alimentaires ou Dérivés)

En application de l'article 5.3 du règlement du marché, les commerçants sont informés de la vacance et de l'attribution de deux emplacements ci-dessous désignés.

Les emplacements ne pourront être attribués qu'à titre précaire aux commerçants non abonnés.

Les commerçants intéressés par ces emplacements devront faire une demande écrite, à la mairie, avant le **24 décembre 2019** en précisant leur date d'arrivée sur le marché de Chalonnnes sur Loire.

Emplacement vacant :

✚ Marché : MARDI	Lieu : Place des Halles (Sous-Auvents)
Emplacement occupé précédemment par : MME Véronique BEAUMONT (GALETTES-CREPES GAL'ANJOU).	
✚ Situation : dans le prolongement de MME Florence PASQUET (FOUACIER)	
✚ Longueur emplacement : 6 mètres.	
✚ Date de la vacance : 1^{er} JANVIER 2020.	
✚ Réponse avant le 24 DECEMBRE 2019.	

Marc SCHMITTER
Conseiller Municipal délégué au
Développement Economique.

Service des Droits de Place
Place de l'Hôtel de Ville
BP 40088

49290 CHALONNES SUR LOIRE
PO Christophe BOUT

Hôtel de Ville

Place de L'Hôtel de Ville
4BP 40 088 - 49290 Chalonnnes-sur-Loire
Tél. 02 41 74 10 81 - Fax. 02 41 74 14 81
www.chalonnnes-sur-loire.fr